



CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTE

Pèlerinage paroissial au Mont Saint Michel du 03 au 11 août 2024

Nos voyages sont effectués selon les conditions générales de vente, décret n°94-490 du 15 juin 1994 pris en application de l'article 31 de la loi n°92-645 du 13 juillet 1992 fixant les conditions d'exercice des activités relatives à l'organisation et à la vente de voyages ou de séjours.

PARTICIPATION FINANCIERE : **HAUSSE DE 30€ A PARTIR DU 13 mai 2024**

La participation financière COMPREND (cas général)

- ✓ Le transport* durant le pèlerinage
- ✓ Les logements durant tout le séjour :
 - Dans les bivouacs
 - Dans les auberges de jeunesse et pension religieuses
- ✓ La pension complète du petit-déjeuner le 4 août au déjeuner le 11 août.
- ✓ Assurances : garantie financière, responsabilité civile professionnelle, assistance : c'est l'assurance du diocèse ?

La participation financière NE COMPREND PAS

- ✓ L'acheminement vers Lisieux avant le pèlerinage
- ✓ Le retour vers Grenoble après le pèlerinage
- ✓ Le dîner du 3 août
- ✓ Les boissons, les extras et les dépenses personnelles
- ✓ Les frais de voyages supplémentaires en cas de retard aux points de rendez-vous (aller comme retour)
- ✓ Toutes prestations non mentionnées dans le programme ou dans la rubrique « comprenant » ci-dessus

HEBERGEMENTS :

Les hébergements seront multiples :

✓ **Semaine itinérante**

Les hébergements se feront en tente dans différents campings et terrains prêtés par les paroisses locales.

✓ **Week-end final**

Nous serons hébergés au prieuré d'Ardevont

2 rue du Prieuré Ardevont
50170 Pontorson
06.30.27.25.01

TRANSPORTS :

Le transport pour rejoindre le point de départ du pèlerinage et quitter le point d'arrivée est à la charge des pèlerins. Ils ne sont pas compris dans l'inscription au pèlerinage.

Le transport en train entre Lisieux et Saint Lô prévu durant le pèlerinage est compris dans les frais d'inscription au pèlerinage.

Points de départ et arrivée et horaires

Aller 1* : début du pèlerinage le 3 août à 17h** à Lisieux

Aller 2* : début du pèlerinage le 9 août à 12h15** à la messe au Mont Saint Michel

Retour : le pèlerinage se terminera le 11 août à 14h* au Mont Saint Michel

*Aller 1 et Aller 2 correspondent aux points de départ du pèlerinage pour les personnes inscrites respectivement à la formule semaine et à la formule week-end.

**Les horaires sont donnés à titre indicatif. Ils sont susceptibles d'évoluer dans le temps et seront confirmé par mail aux pèlerins au plus tard 1 mois avant le départ.

En cas de retard du pèlerin lui faisant rater une partie du pèlerinage : aucun remboursement ne pourra être effectué. Les retardataires pourront rejoindre le groupe durant le pèlerinage par leurs propres moyens sans prétendre à indemnisation.

INSCRIPTION DOSSIER :

Le dossier d'inscription est à compléter sur le site venio **avant le 30 juin 2024** avec :

- ✓ Une feuille d'inscription remplie de façon exhaustive et complète.
- ✓ Le règlement intégral, qui peut se composer de différents moyens de paiement :
 - € chèques : en plusieurs chèques si besoin de différer les encaissements
 - € paiement en ligne en 1 fois sur le site venio

ATTENTION : hausse de 30 € à partir du 13 mai 2024.

DESISTEMENT / ANNULATION / REMBOURSEMENT

En cas de désistement, nous prévenir au plus vite.

En cas de retard par rapport au début du pèlerinage prévu, aucun remboursement ne pourra être effectué.

Conditions d'annulation :

En cas d'annulation avant le 30 juin 2024 de la part du pèlerin, une **somme de 60 €** sera retenue, le reste sera remboursé.

En cas d'annulation par le pèlerin après cette date, aucun remboursement ne pourra être effectué.

En cas d'annulation avant le départ de la part du pèlerin pour cause médicale justifiée (fournir un certificat médical, ou bulletin d'hospitalisation), la somme versée lui sera intégralement remboursée.

En cas d'impossibilité de partir pour un pèlerin, il peut céder sa place à une autre personne qui accepte les conditions du présent voyage.

En cas d'annulation, avant le départ, de la part de la direction des pèlerinages (par exemple : confinement, catastrophe naturelle, accident, nombre d'inscrits inférieur au minimum indiqué) l'intégralité du montant versé par le pèlerin lui sera remboursée, sans qu'il puisse prétendre à une indemnité supplémentaire.

INSCRIPTIONS - CONTACTS :

Equipe pilote :

Ce sont des personnes en charge de la préparation du pèlerinage. Vous pouvez les contacter pour toute question relative à l'organisation.

Responsable de l'équipe pilote

Domitille ROUMAZEILLES – 06.29.99.58.84

stjoterresainte2024@gmail.com

Responsable des inscriptions

Camille FREMAUX – 06.18.03.41.02

stjoterresainte2024@gmail.com

Membre de l'équipe pilote

Florentine NOUNAGNON – 07.49.62.92.96

stjoterresainte2024@gmail.com

Direction des pèlerinages, diocèse de Grenoble - Vienne :

Direction des pèlerinages

Maison diocésaine - 12, place de Lavalette - CS 90051 - 38028 Grenoble Cedex 1
Permanences : mardi de 8h30 à 12h00 et jeudi de 13h45 à 16h30 - Tél 04 38 38 00 36
Directrice des pèlerinages – Lynda LONG - 07 45 00 19 86
pelerinages@diocese-grenoble-vienne.fr